

Zeitschrift: Geomatik Schweiz : Geoinformation und Landmanagement =
Géomatique Suisse : géoinformation et gestion du territoire =
Geomatica Svizzera : geoinformazione e gestione del territorio

Herausgeber: geosuisse : Schweizerischer Verband für Geomatik und
Landmanagement

Band: 115 (2017)

Heft: 4

Artikel: OGéo en tant déclencheur de changements

Autor: Ackermann, Hans-Urs

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-685942>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

OGéo en tant déclencheur de changements

Les travaux relatifs à l'ordonnance sur la géoinformation ont été, de différentes façons, des déclencheurs de changements pour l'IGS. Les bases légales de la mensuration officielle en vigueur avaient provoqué des discussions avec les propriétaires fonciers et à l'occasion de modifications avec les cantons, ceci durant de longues années. La base légale mise en place avec l'article 75a de la constitution représente un élément important dans le cadre de la refonte de la péréquation financière et de la répartition des travaux entre les cantons et la confédération (RPT). À elles seules, les solutions proposées dans le message pour la discussion représentaient déjà un élément très important pour la mensuration officielle. La responsabilité fédérale de la mensuration officielle s'est ainsi trouvée renforcée et dotée d'une base légale propre.

OGéo en tant que déclencheur de participation à la législation

Une première ébauche de l'Ordonnance sur la géoinformation avait été élaborée de manière interne par l'Office fédéral de Topographie en 2003, dans le cadre des travaux de la RPT. Ce premier projet a toutefois échoué. Il restait un grand travail

de nettoyage à faire. Certains ont relevé entre autres l'insuffisance de la prise en compte de la structure décentralisée et de l'organisation fédérale de notre pays. La direction de la loi avait néanmoins été acceptée et le rôle dirigeant de la confédération accepté. Il y a pourtant eu de grosses différences entre les offices fédéraux et les cantons, ainsi qu'entre les différentes organisations professionnelles, y compris les associations professionnelles. Il a donc été préféré une approche participative pour l'élaboration des bases légales.

Les organisations professionnelles, y compris geosuisse et IGS, ont été associées dans le cadre du groupe de projet pour les travaux de consolidation, ce qui a accru l'acceptation des travaux de mise en place des bases légales dans le monde de la géomatique. Ceci a permis, entre autres, d'accélérer le nettoyage des différences souvent importantes présentes entre les offices fédéraux et cantonaux et les acteurs privés.

OGéo en tant que déclencheur d'une collaboration accrue

L'OGéo a également représenté, en plus du travail de mise en place de la base

légale, une collaboration plus active entre toutes les instances concernées du monde de la géomatique. Avant cela, la confédération et les cantons, mais aussi les associations professionnelles avaient l'impression que chacun n'avait pas besoin des autres. Il faut remercier l'ancien directeur de l'Office fédéral de Topographie, Erich Gubler, pour avoir imaginé qu'une profonde réflexion pouvait avoir lieu grâce à une collaboration. Erich Gubler en tant que Directeur de l'Office fédéral de Topographie et Jean-Philippe Amstein, en tant que directeur de la Direction fédérale des Mensurations ont fait un pas important et ont proposé aux associations professionnelles l'idée que ce n'est qu'en agissant ensemble que nous pourrions changer quelque chose dans notre profession.

Il a ainsi été possible de minimiser, grâce à l'appui de la confédération, les attaques de la COMCO en matière de distorsion de la concurrence et concernant l'exigence d'une concurrence sans réserve en matière de mensuration officielle. La teneur actuelle de cet article dans l'Ordonnance laisse le champ libre à une mise au concours adaptée, en tenant compte de prérequis cantonaux.

En conclusion, l'OGéo peut être considérée comme un succès pour notre profession.

Hans-Urs Ackermann



Fig. 2 et 3: Apéro au manoir du Lohn, 2008.

Abb. 2 und 3: GeolG-Apéro auf dem Landgut Lohn, 2008.

